

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du CONSEIL MUNICIPAL DE BRUC SUR AFF

Nombre de conseillers :

En exercice 15
Présents 13
Votants 14
Pouvoirs 1

Date de la convocation : 11/09/2026

Le quinze septembre deux mille vingt-six, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Laurent SULLEROT, Maire.

Présents : SULLEROT Laurent, BOUREL Cécile, DARBOIS Valérie, DE LORGERIL Bertrand, DUCLOYER Arnaud, ESNAUD Corentin, GICQUEL Jacqueline, HAMON Patrice, HERVÉ Mattis, LE BLEVEC Mickaël, LE COCQ GEFFROY Gwladys, ROUX Emmanuel, SALMON Marie

Absents excusés : BOUCHET Isabelle, OLIVIER Jennifer (Pouvoir à ROUX Emmanuel)

Absents :

Secrétaire de séance : BOUREL Cécile

66/2026

Convention d'organisation et de prise en charge des transports scolaires vers les piscines communautaires de REDON Agglomération 2026-2027

Depuis son intégration à Redon Agglomération au 1^{er} janvier 2014, la Commune de Bruc sur Aff bénéficie des services afférents. Dans le cadre de sa compétence liée aux équipements sportifs, REDON Agglomération accueille au sein des Piscines Communautaires, les enfants scolarisés sur son territoire. Les plannings sont élaborés en concertation et suivant les textes de l'éducation nationale. Depuis sa création, REDON Agglomération organise le transport scolaire des enfants des écoles maternelles et primaires de son territoire vers les piscines Communautaires. Les élèves de l'école Sainte Anne bénéficient de ce service.

Monsieur le Maire précise que cette délibération a pour but de renouveler la convention définissant les modalités d'organisation et du financement par la commune du coût du transport scolaire des élèves de l'école Sainte Anne à la piscine de REDON pour l'année scolaire 2026-2027.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants :

✚ **Décide** de renouveler la convention avec REDON Agglomération pour le transport des enfants à la piscine pour l'année scolaire 2026-2027 annexée à la présente délibération,

✚ **Précise** que la Commune de BRUC SUR AFF paiera l'intégralité de la facture présentée par REDON Agglomération et demandera une participation financière à l'école, à hauteur de 50 %,

✚ **Charge** Monsieur le Maire de signer ladite convention ainsi que tous les documents se rapportant à cette décision.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Laurent SULLEROT

